

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une



Edito

. Les déploiements mobiles placés sous surveillance



Nouvelles des télécoms

. Déploiement mobile et qualité de service fixe : l'ARCEP ouvre cinq enquêtes administratives
. Les prix des services mobiles ont diminué de 27,2% en 2013
. Haut et très haut débit fixe : croissance soutenue au 1er trimestre 2014
. Le marché des communications électroniques en France métropolitaine et outre mer en 2013



Collectivités territoriales

. Réunion technique du GRACO le 2 juillet



France

. Plus de 13 000 sites 4G en service en France



Affaires européennes et internationales

. La Commission européenne autorise le rachat de Telefonica Ireland par Hutchinson 3G sous conditions
. L'OFCOM consulte les acteurs sur la bande 700 MHz au Royaume-Uni



Ecosystème postal

. La collection du musée de La Poste fait le tour de France !



Interview vidéo

. Yves Le Mouél, directeur général de la Fédération française des télécoms



Ils ont dit

. Jacques de Heere, président d'Acome, fabricant de fibre optique en Normandie



Le chiffre de la semaine

. 1483

EDITO

Les déploiements mobiles placés sous surveillance

L'ARCEP vient de prendre cinq décisions d'ouverture d'enquête, sur le fondement de l'article L. 32-4 du code des postes et des communications électroniques, visant à s'assurer du respect par les opérateurs des obligations qui leur sont imposées, notamment en matière de déploiements mobiles.



Ces enquêtes visent à s'assurer, d'une part, du respect de leurs obligations respectives de déploiement de leur réseau mobile 3G par Free Mobile (75% de la population doit être couverte par son réseau propre d'ici janvier 2015) et par SFR (99,3% de la population au 31 décembre 2013), et, d'autre part, du respect par Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR, de leur engagement commun de déploiement de la 3G en zones rurales très peu denses (dites zones blanches), au 31 décembre 2013.

Cette dernière enquête est particulièrement importante au regard d'un des objectifs assignés par le législateur à l'ARCEP : promouvoir un aménagement numérique du territoire équilibré. A ce titre, les trois opérateurs mobiles historiques, rejoints ensuite par Free Mobile, se sont engagés en 2010, à déployer un réseau 3G commun couvrant intégralement 3 500 communes rurales fin 2013. Or il apparaît que seulement 25% de ce programme a été réalisé à cette échéance, laissant ainsi de côté de nombreux foyers et entreprises.

Alors que les opérateurs déploient rapidement leurs réseaux mobiles à très haut débit (4G), ce dont l'ARCEP se félicite, il est essentiel que les obligations qui incombent aux opérateurs au titre des fréquences 3G soient respectées, afin de ne pas accroître la fracture numérique entre les territoires.

Cette préoccupation a été au cœur des procédures d'attribution des fréquences 4G. Alors que les obligations initiales des déploiements 3G avaient été fixées, au début des années 2000, en pourcentage global de la population couverte au niveau national, des obligations différenciées ont été mises en place dans le cadre de l'attribution des fréquences 4G, à savoir : une couverture minimale pour l'ensemble du territoire métropolitain ; une couverture minimale par département ; et enfin une couverture minimale dans la zone peu dense, dite de déploiement prioritaire (18% de la population et 63% du territoire) : 40% de la population, au moins, devra y être couverte, en janvier 2017, par les fréquences de la bande 800 MHz.

L'ARCEP continuera à poursuivre cet objectif dans les mois à venir, avec l'appel à candidature pour les fréquences 4G outre-mer : il ne doit pas y avoir de laissés-pour-compte du très haut débit mobile sur le territoire de la République.

Jean-Ludovic Silicani
Président de l'ARCEP



AGENDA

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ A venir

9 octobre

Colloque annuel de l'ARCEP

2 juillet

L'ARCEP organise son deuxième GRACO technique de l'année - [Le programme](#)

27 juin

L'ARCEP réunit la commission consultative des communications électroniques.

24 juin

Conférence de presse (14h30) à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'ARCEP.

18 juin

L'ARCEP réunit le comité de l'interconnexion et de l'accès.

12 juin

Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, intervient lors du Telco & Digital Forum, organisé par Les Echos, sur le mouvement de consolidation du secteur des télécoms.

11 juin

Philippe Distler, membre du collège, participera aux 5èmes rencontres parlementaires pour l'économie numérique présidées par les députés Corinne Erhel et Laure de la Raudière et par les sénateurs Pierre Hérisson et Michel Teston. Il interviendra lors de la première session consacrée aux nouveaux usages et à la transformation numérique de l'économie.

■ Dans le rétroviseur

4 juin

Jacques Stern, membre du collège, a participé au 14ème Colloque mondial des régulateurs (GSR) organisé par l'UIT à Manama au Bahreïn.

21 mai

Pierre-Jean Benghozi, membre du collège, a introduit la réunion du comité consommateurs consacré aux communications électroniques.

15 mai

Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, a visité NUMA, à la fois espace de travail partagé, accélérateur de start-up et " Fab-Lab " (ateliers qui permettent de réaliser des prototypes), situé à Paris dans le 2ème arrondissement.

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION



NOUVELLES DES TÉLÉCOMS

Déploiement des réseaux mobiles et qualité de service fixe des opérateurs : l'ARCEP ouvre cinq enquêtes administratives



Le 27 mai dernier, l'ARCEP a ouvert cinq procédures d'enquêtes administratives concernant la qualité des services fixes et le déploiement des réseaux mobiles.

Elles permettront à l'Autorité de recueillir les informations et documents nécessaires pour s'assurer du respect des obligations imposées à ces opérateurs et de procéder, au besoin, à des constatations sur place.

• Enquête sur le déploiement du réseau mobile 3G de Free Mobile

Free Mobile est tenu de couvrir en 3G, hors itinérance sur le réseau d'Orange, 75% de la population d'ici le 12 janvier 2015. L'Autorité a ouvert une enquête afin de s'assurer que Free Mobile met en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte de son obligation et d'évaluer la réalité d'éventuels obstacles au déploiement.

• Enquête sur le déploiement du réseau mobile 3G de SFR

Pour la dernière échéance de déploiement de son réseau mobile 3G, SFR était tenu de couvrir 99,3% de la population en 3G à fin décembre 2013. Ayant constaté un taux de fiabilité insuffisant de la carte de couverture transmise par l'opérateur au regard des contrôles réalisés par l'ARCEP, l'Autorité a ouvert une enquête afin de s'assurer que l'opérateur a respecté cette obligation.

• Enquête sur le déploiement de la 3G en zone rurale par Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR

Sous l'impulsion du législateur qui a souhaité faciliter la couverture 3G des zones blanches, Bouygues Telecom, Orange et SFR se sont engagés, en 2010, sous l'égide de l'ARCEP, à déployer un réseau 3G commun dans environ 3500 communes rurales d'ici la fin 2013. Free Mobile a pris l'engagement de rejoindre ce réseau commun. Constatant que seul 25% du programme a été réalisé par les trois premiers opérateurs et afin de s'assurer que le quatrième opérateur met en œuvre les moyens nécessaires pour le rejoindre, l'Autorité a ouvert une enquête auprès des quatre opérateurs.

• Enquête sur la qualité du service universel d'Orange

Constatant que certains indicateurs de qualité de service présentés par Orange, prestataire du service universel pour la composante de raccordement et de service téléphonique, ne sont pas conformes aux objectifs qui s'imposent à elle, l'Autorité a ouvert une enquête afin de recueillir l'ensemble des informations et documents relatifs au respect de ces prescriptions.

• Enquête sur la qualité de service des offres régulées d'Orange destinées au marché des entreprises

Depuis près d'un an, une baisse significative de la qualité de service des offres de gros destinées au marché des entreprises a été constatée. Orange l'explique notamment par des événements climatiques hors norme survenus en 2013. Au regard de ces éléments, l'Autorité a estimé nécessaire de recueillir auprès d'Orange et des opérateurs alternatifs clients de ses offres les

éléments lui permettant de confirmer l'origine des dysfonctionnements et d'apprécier si les actions engagées par Orange depuis lors permettent une amélioration rapide de la qualité de service.

[Le communiqué de presse](#)

[Décision n°2014-0623-RDPI \(Free Mobile - 3G\)](#)

[Décision n°2014-0624-RDPI \(SFR - 3G\)](#)

[Décision n°2014-0625-RDPI \(Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile - 3G en zone rurale\)](#)

[Décision n°2014-0627-RDPI \(Orange - qualité de service des offres entreprise\)](#)

[Décision n°2014-0626-RDPI \(Orange - qualité de service du service universel\)](#)

Haut et très haut débit fixe : croissance soutenue au premier trimestre 2014



L'ARCEP a publié, le 28 mai dernier, son observatoire du haut et du très haut débit fixe pour le 1er trimestre 2014.

En voici les principaux enseignements.

Sur le marché de détail

Le nombre d'abonnements haut et très haut débit fixes s'élève à 25,2 millions à la fin du 1er trimestre 2014, en croissance de 295 000 sur le trimestre et d'un million en un an (+4%).

La France compte aujourd'hui plus de 2,2 millions d'abonnements très haut débit (une hausse de 155 000 abonnements sur le trimestre, +30% en un an), dont :

- 640 000 abonnements en fibre optique de bout en bout (80 000 abonnements supplémentaires en un trimestre, +69% en un an). Pour la première fois, le taux d'abonnement au très haut débit via une offre FttH atteint 20%.
- 805 000 autres abonnements à un débit supérieur à 100 Mbit/s (40.000 abonnements supplémentaires en un trimestre, +21% en un an)
- 775 000 abonnements à un débit compris entre 30 et 100 Mbit/s, y compris les abonnements en VDSL2 (30 000 abonnements de plus en un trimestre, +16% en un an)

Le nombre d'abonnements haut débit s'élève à 23 millions (soit 140 000 abonnements supplémentaires sur le trimestre), dont 22,6 millions d'abonnements DSL au débit inférieur à 30 Mbit/s (+ 125 000 abonnements en un trimestre).

Sur le marché de gros

Au total, 11,4 millions de logements sont éligibles à des services à très haut débit (supérieur ou égal à 30 Mbits/s) et 6,8 millions à du très haut débit (supérieur ou égal à 100 Mbits/s). 6,1 millions de ces logements éligibles se situent en dehors des zones très denses.

Le dégroupage se poursuit avec 11,8 millions d'accès dégroupés au 31 mars 2014, soit une hausse de 665 000 lignes en un an (+ 6%).

La modernisation des réseaux en câble coaxial continue avec 8,6 millions de logements éligibles à des services à très haut débit via les réseaux câblés. Au sein de ce parc, 5,4 millions de logements sont éligibles à des services offrant un débit supérieur ou égal à 100 Mbits/s (+ 3 % en un trimestre).

Enfin, les opérateurs maintiennent le rythme de déploiement des réseaux FttH : 3,15 millions de logements sont désormais éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 36 % en un an. Dans plus de la moitié de ces logements (53 %), au moins deux opérateurs sont en mesure de commercialiser des offres (+ 45 % sur un an) grâce aux mécanismes de mutualisation prévus par le cadre réglementaire.

L'ouverture du VDSL2 à l'échelle nationale depuis le 1er octobre 2013 a permis à plus de 2,7 millions de lignes de cuivre d'être éligibles au très haut débit.

[Communiqué de presse](#)

[Observatoire du haut et très haut débit - Marché de détail](#)

[Observatoire du haut et très haut débit - Marché de gros](#)

Volumes, revenus, investissements et emploi : les chiffres 2013 sont publiés

L'ARCEP a rendu publics, le 28 mai dernier, les résultats provisoires, pour 2013, de l'Observatoire des marchés des communications électroniques ainsi que l'Observatoire 2013 des investissements et de l'emploi des opérateurs de télécommunications.



Forte croissance des usages et des abonnements, baisse du revenu des opérateurs

Les revenus des services fixes (14,9 milliards d'euros, -3% en un an) comme ceux des services mobiles (15,1 milliards d'euros, -14% sur un an) sont en baisse pour la troisième année consécutive.

En revanche, la consommation de services mobiles augmente fortement : +14,9 % en un an pour la voix, +5,9% pour les SMS et +63,3% pour les services de données mobiles, tandis qu'elle diminue pour la téléphonie fixe (recul de 9,7% en un an).

L'usage des services continue à se développer : sept lignes fixes sur dix disposent d'un accès internet à haut ou très haut débit fin 2013, (en croissance d'un million en un an), et le nombre de cartes SIM en service sur les réseaux mobiles atteint 76,8 millions, soit près de 4 millions de cartes supplémentaires en un an.

Niveau très élevé des investissements et baisse de l'emploi

Le montant des investissements réalisés par les opérateurs en 2013 se maintient à un niveau élevé de 7,2 milliards d'euros, analogue à celui des deux années précédentes. L'emploi direct des opérateurs était de 125 000 personnes à fin 2013. Après environ dix ans de baisse continue, le nombre de salariés des opérateurs s'était globalement amélioré ces trois dernières années (2010, 2011 et 2012), mais, en 2013, il a reculé d'environ 4 000 emplois (-3,3% sur un an). Cette baisse est essentiellement due à celle des effectifs d'Orange, les baisses et les hausses des effectifs des autres opérateurs s'équilibrant globalement. En 2013, les effectifs totaux restent toutefois supérieurs à leurs niveaux de 2009.

Outre-mer

L'Observatoire annuel est aussi l'occasion de publier des données de l'outre-mer qui représente environ 3% de la valeur du marché national des communications électroniques.

Les abonnements à la téléphonie fixe atteignent 738 000 en décembre 2013 pour l'ensemble des DOM-COM.

Le nombre d'abonnements haut et très haut débit s'élève à 543 000, dont plus d'un tiers est couplé à une offre de télévision.

Avec 2,7 de cartes SIM, les départements ultra-marins représentent 3,6% du parc total de clients mobiles en France. Le volume des communications augmente de 17,8% en un an et s'élève, pour l'ensemble de l'année 2013, à 4,4 milliards de minutes (soit 3,2% du marché mobile). 5,1 milliards de SMS ont été envoyés en 2013 (soit 2,6% du marché total) au départ des DOM, dont un peu plus d'un sur deux en provenance de clients résidant à La Réunion. Le marché mobile dans les DOM représente 760 millions d'euros en 2013, un revenu en baisse de 2,5% sur l'année.

L'Observatoire 2013 ▶

L'Observatoire 2013 - Outre-mer ▶

Les prix des services mobiles ont baissé de 35% en deux ans

Les prix des services mobiles métropolitains diminuent de 27,2 % en 2013 après un recul de 11,4 % en 2012. La baisse touche l'ensemble des profils de consommation en raison du développement d'offres d'abondance, notamment pour la voix et les SMS. Le recul des prix atteint 25,5 % en moyenne pour les clients souscrivant des forfaits (y compris forfaits bloqués). Le prix des abonnements sans subvention du terminal est quant à lui en baisse de 28,1 % en un an. Si le rythme de baisse a été rapide de la mi 2012 au printemps 2013, il s'est toutefois significativement ralenti depuis lors.



L'indice des prix mobiles 2010-2013 ▶

François Philipponneau devient conseiller du président de l'Autorité



Diplômé de Sciences Po Bordeaux en 2010 et de la London School of Economics en 2009, François Philipponneau a d'abord travaillé à la direction des études économiques de SFR. Arrivé à l'ARCEP en 2011, il est alors chargé de mission puis adjoint au chef de l'unité « réseaux d'accès en cuivre et infrastructures pour le très haut débit » au sein de la direction de l'accès fixe et des relations avec les collectivités territoriales.

Il exercera désormais, notamment, la fonction de conseiller du président de l'Autorité. Christian Guénod qui exerçait cette fonction, a été nommé conseiller chargé des communications électroniques et de l'inclusion numérique au cabinet d'Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique.

GTI, GTR, signes de performance des services télécoms pour la clientèle haut de gamme des entreprises

Qu'il s'agisse de téléphonie, d'accès à internet ou d'interconnexion de sites, les entreprises sont particulièrement soucieuses du niveau de performance, de disponibilité et de permanence des services de télécommunications qu'elles souscrivent. En effet, toute coupure prolongée de service peut avoir pour elles d'importants effets négatifs sur leur activité commerciale ou leur productivité, et par conséquent sur leur résultat et leur chiffre d'affaires.



C'est pourquoi, dans l'industrie des télécommunications, les opérateurs proposent à leurs clients entreprises des contrats de service prévoyant une intervention ou un rétablissement rapide du service en cas de coupure. Les clauses principales de ces contrats portent sur :

- une obligation de moyen : la garantie de temps d'intervention (GTI), qui prévoit qu'un technicien intervient dans le délai défini au contrat ;
- deux obligations de résultat :
 - la garantie de temps de rétablissement (GTR), qui prévoit que le service sera rétabli dans le délai défini au contrat (généralement en moins de 4 heures) ;
 - l'interruption maximale de service (IMS), qui fixe une durée maximale, cumulée sur une période d'un an, de coupure du service (généralement 13 heures par an).

En cas de non-respect de l'une de ces obligations, l'opérateur verse des pénalités à son client.

Dans la mesure où elles jouent un rôle central sur le marché entreprises, ces obligations contractuelles exigeantes sont considérées par l'ARCEP, dans un projet de décision récemment notifié à la Commission européenne, comme le critère délimitant le marché des services de capacité (marché 6). Comme en témoigne l'enquête récemment ouverte sur la qualité de service des offres de gros d'Orange destinées à ce marché, ces obligations font l'objet d'une attention particulière de l'Autorité, qui doit s'assurer que le marché de gros offre des clauses contractuelles et des processus opérationnels suffisamment efficaces pour répondre aux besoins des entreprises présentes sur le marché de détail.

L'enquête administrative ▶



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Déploiement du très haut débit en Eure-et-Loir : signature d'une convention de délégation de service public entre le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique et SFR



Le 27 mai dernier, le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique et SFR ont signé à Chartres une convention de délégation de service public pour déployer le très haut débit sur 330 communes du département.

Ce projet, qui représente 135 millions d'euros d'investissement public, prévoit le déploiement de 90 000 prises FttH d'ici 2020.

La complémentarité des initiatives privée et publique devrait permettre une couverture de près de 75% du territoire concerné en 2022, avec un total de 190 000 prises FttH installées.

Voir la carte ▶

Le prochain GRACO technique aura lieu le 2 juillet

Le groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) se réunira le 2 juillet prochain. La tarification de l'accès aux réseaux FttH et le modèle de tarification mis en consultation publique par l'Autorité seront au programme de cette réunion technique. Ces échanges seront aussi l'occasion de faire le point sur les différents travaux en cours : aspects opérationnels de la mutualisation des réseaux, accès spécifiques entreprises, questions de pré-équipement des immeubles neufs en cuivre / fibre optique, et obligations de service universel.

Exceptionnellement, les consultants seront invités à participer aux débats de l'après-midi, qui se déroulent également en présence des opérateurs. Les inscriptions se font auprès de [Delphine Fraboulet](#).

Le programme ▶

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR



EN FRANCE

Couverture mobile : plus de 13 000 sites 4G en service en France



Le 4 juin, l'Agence nationale des fréquences a publié les chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G, 3G et 4G.

Ces derniers résultats font état de 13 382 sites 4G en service au 1er juin 2014 et de 15 659 sites autorisés à cette même date, tous opérateurs confondus, un chiffre en hausse de 4,5% par rapport au mois dernier.

Trois bandes de fréquences fournissent les services 4G : les bandes 800 MHz, 1 800 MHz et 2 600 MHz.

Dans la bande 800 MHz

- 7 210 sites autorisés (+11,1% en un mois) et 4 989 en service.
- Orange a mis en service 3 132 sites, SFR, 1 430, et Bouygues Telecom, 609 [NB : Free n'a pas obtenu de fréquences 800 MHz].

Dans la bande 2 600 MHz

- 9 556 sites autorisés (+4,7% en un mois) et 7 111 sites en service.
- Orange a mis en service 4 775 sites 4G dans cette bande de fréquences, Free, 1 360, Bouygues Telecom, 886 et SFR, 852.

Dans la bande 1 800 MHz

- 6 530 sites autorisés (+0,5% en un mois), 5 579 en service. Tous appartiennent à Bouygues Telecom, seul opérateur à avoir demandé et avoir été autorisé à exploiter, pour l'instant, ces fréquences.

Si la somme des sites autorisés par bande de fréquences ne correspond pas à la totalité des sites 4G autorisés (15 659), c'est que certains sites sont mutualisés et utilisent donc un même support.

Pour mieux suivre l'évolution du déploiement de la 4G sur le territoire, l'ANFR publie aussi, sous forme cartographique, les chiffres par département métropolitain.

[L'observatoire de l'ANFR](#)

Le Conseil d'Etat consacre son étude annuelle 2014 aux liens entre le numérique et les droits et libertés fondamentaux

" *Le numérique et les droits et libertés fondamentaux* " : tel sera le thème de l'étude annuelle 2014 du Conseil d'Etat. Après les enjeux du " *droit souple* " l'année passée, l'étude 2014 se penchera sur trois thématiques complémentaires : les libertés fondamentales et le numérique, les enjeux juridiques liés à l'économie numérique, et la territorialité de la norme et internet. Tout en intégrant le sujet de la protection des données personnelles, le Conseil d'Etat élargira le champ de son étude aux questions de gouvernance, de régulation et de neutralité d'internet, aussi bien au niveau national qu'international. Le Conseil d'Etat auditionne et consulte actuellement les acteurs du monde numérique ainsi que les représentants des administrations impliquées sur ces sujets, pour une publication à l'automne 2014.



[Le rapport d'activité du Conseil d'Etat](#)



AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

La Commission européenne autorise le rachat de Telefónica Ireland par Hutchison 3G sous conditions

Le 28 mai dernier, la Commission européenne a autorisé le projet d'acquisition des activités de télécommunications mobiles de Telefónica Ireland (O2 Ireland) par Hutchison 3G (H3G), qui réduirait à trois le nombre d'opérateurs mobiles en Irlande, sous réserve d'une série d'engagements proposés par H3G. Cette transaction entre le deuxième et le quatrième opérateur mobile irlandais s'élève à 850 millions d'euros.

Afin de répondre aux préoccupations de la Commission, H3G a présenté des engagements devant permettre à de nouveaux concurrents de prendre pied sur le marché mobile irlandais :

- H3G s'engage à vendre à deux MVNO jusqu'à 30 % de la capacité du réseau de l'entreprise issue de l'opération de concentration, contre des paiements fixes. L'accord avec le premier MVNO devra être signé avant la conclusion de l'opération. Par ailleurs, l'un des deux MVNO aurait la possibilité de devenir opérateur de réseau mobile à part entière, en acquérant des fréquences ultérieurement. En effet, H3G s'est engagée à céder cinq blocs de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz. Ces fréquences seront disponibles à compter du 1er janvier 2016.
- H3G s'est engagée à proposer à Eircom, le troisième opérateur irlandais, de poursuivre l'accord de partage de réseau déjà existant avec O2 Ireland.

Cette autorisation coïncide avec l'annonce du report, au 10 juillet, de l'avis de la Commission sur un autre cas de concentration sur le marché mobile : celui du rachat de E-Plus par Telefónica sur le marché allemand.

[Le communiqué de presse](#)

L'Ofcom consulte les acteurs sur l'avenir de la bande 700 MHz au Royaume-Uni



Le régulateur britannique a lancé la semaine dernière une consultation publique sur l'avenir de la bande 700 MHz au Royaume-Uni.

Dans sa consultation, l'Ofcom indique que la libération envisagée des fréquences de la TNT devra permettre le maintien d'une offre de télévision hertzienne gratuite et de minimiser l'impact pour les téléspectateurs. S'agissant de l'attribution de la bande 700 MHz au service mobile, le régulateur indique envisager plusieurs calendriers de mise aux enchères, dès 2016/2017 ou bien plus tard.

Utilisée pour la radiodiffusion de services de télévision (TNT), la bande 700 MHz fait actuellement l'objet de travaux internationaux afin de permettre sa future utilisation par les réseaux mobiles. En France comme dans les autres pays européens, son attribution au service mobile est un enjeu structurant pour la régulation et le développement des futurs réseaux. En effet, depuis l'essor des smartphones et tablettes, les volumes de données échangés sur les réseaux mobiles sont en croissance exponentielle, et nécessitent de prévoir l'augmentation de la capacité et des débits des réseaux mobiles.

[Le communiqué de presse](#)

ET AUSSI ...



ÉCOSYSTÈME POSTAL

La collection du musée de La Poste fait le tour de France !



Alors que certains espaces du Musée de La Poste boulevard de Vaugirard, à Paris, sont en rénovation, l'exposition " La Poste... Une histoire extraordinaire " devient itinérante.

A voir, entre autres pièces phares de la collection : la première lettre timbrée française, postée le 1er janvier 1849, un claquoir, instrument utilisé par les facteurs au XVIIIe siècle pour annoncer leur passage ou bien encore une maquette du premier télégraphe au monde : celui de Chappe. Ces postes télégraphiques inventés par Chappe en 1792 étaient placés tous les dix kilomètres environ sur des points élevés (en ville sur le toit des églises par exemple, à la campagne sur des collines). On comptera plus de 500 postes de télégraphie aérienne au milieu du XIXe siècle !

Actuellement exposée au Puy, dans la Haute-Loire, la collection sera visible à Gap, puis à Lyon à l'automne.

[En savoir plus](#)



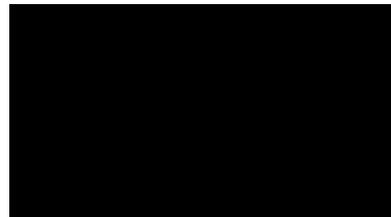
L'INTERVIEW

Concurrence, investissement et consumérisme dans la téléphonie mobile

Interview d'Yves Le Mouël, directeur général de la Fédération française des télécoms

Le 29 avril, l'UFC-Que choisir publiait un bilan positif, pour les consommateurs, de l'arrivée d'un 4ème opérateur sur le marché mobile français. Sensible aux menaces existant sur la capacité d'investissement des opérateurs, la Fédération française des télécoms (FFTélécoms) a publié, le 5 mai, la position des opérateurs membres de la fédération. Après avoir donné la parole à Alain Bazot, président de l'UFC-Que choisir, dans sa dernière Lettre hebdo, l'ARCEP tend aujourd'hui le micro à Yves le Mouël, directeur général de la FFTélécoms.

" Malgré une baisse considérable de leurs revenus et de leurs marges, les opérateurs ont maintenu leurs investissements parce que c'est vital pour eux. Si on rapporte l'investissement au chiffre d'affaires, leur taux d'effort a cru. Jusqu'où peut-il encore croître ? Nous pensons que nous avons atteint la limite à ne pas dépasser ", résume Yves Le Mouël. Pourquoi les opérateurs doivent-ils à tout prix investir ? Un nouvel équilibre entre l'investissement, le dividende, l'emploi et le bien-être des utilisateurs est-il possible ? L'innovation permanente n'est-elle pas le facteur clef ? Yves le Mouël revient sur la logique économique " implacable " qui sous-tend l'évolution actuelle du marché des télécoms dans le monde. Interview.



Durée : 14 min 47
© ARCEP - juin 2014



ILS ONT DIT ...

" Le travail technique, politique et réglementaire a été fait. Alors que nous avons été à la traîne par rapport aux pays du Nord, à l'Asie et à l'Amérique, nous avons maintenant le marché le plus dynamique d'Europe de la fibre optique". - Jacques de Heere, président d'Acome, fabricant de fibre optique en Normandie.



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1 483

C'est le nombre de décisions prises en 2013 par l'Autorité.

Elles correspondent à des autorisations d'utilisation de ressources rares (blocs de numéros ; fréquences) ou d'exercice d'une activité postale, à des analyses de marché, à des décisions réglementaires, à des mises en demeure et à des ouvertures d'enquêtes administratives.

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

